



## CTA 17 janvier 2022, académie de Montpellier Déclaration liminaire du SNALC

Madame la Rectrice  
Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Le Comité technique académique qui nous réunit ce jour, vise à préparer la rentrée 2022. Le **SNALC** est très attaché à ce que la crise sanitaire ne cache pas les nombreux problèmes de fond qui subsistent. Il réclame que soit traités en priorité et toutes affaires cessantes les sujets suivants :

- Réforme du baccalauréat.
- Réforme de la voie professionnelle.
- Dérégulation des stages en milieu professionnel.
- Fuite des élèves vers le privé.
- Programmes trop lourds en lycées.
- Classes surchargées.
- Baisse très inquiétante du niveau de nos élèves.
- Mutualisation des aides humaines.
- Précarisation d'une partie des personnels.
- Baisse du pouvoir d'achat liée à l'inflation.
- Multiplication des demandes de rupture conventionnelle.
- Tâches de plus en plus lourdes et de plus en plus chronophages pour le personnel administratif et de direction, dans le second degré comme dans le premier degré.

Les dotations que vous nous présentez ne permettent nullement de répondre aux attentes des personnels. Elles placent notre académie en huitième position sur le plan national, alors que 2 de nos départements (l'Aude et les PO) font partie des plus touchés par le chômage :

- Pour le BOP 230, si l'on peut saluer l'effort de création de 11 emplois de CPE, la création de seulement 2 emplois de personnels infirmiers et assistants de service social ne peut en aucun cas nous satisfaire. Ces chiffres sont très largement insuffisants au regard du travail effectué par ces personnels dans notre académie.
- En ce qui concerne le BOP 141, la création d'un seul poste de personnel de direction apparaît presque comme une provocation quand on connaît la réalité des besoins dans les établissements. Le **SNALC** n'a de cesse que de réclamer un ratio de personnel de direction de 1 pour 450 élèves ce qui permettrait aux personnels d'encadrement de se dégager du temps pour la concertation avec les équipes éducatives mais également pour recevoir les familles.
- La création de 4 personnels administratifs est tout aussi insuffisante. En effet, dans les services académiques, de nombreux gestionnaires passent de plus en plus de temps à faire des statistiques tout en devant assumer des charges de plus en plus nombreuses.

- En ce qui concerne le programme 140 (dotations-1<sup>er</sup> degré) et la création de 86 ETP, le SNALC déplore le fait de ne pas être informé sur :
  - ✓ Les redéploiements des priorités nationales par département
  - ✓ Les dotations départementales. Permettront-elles d'éviter des fermetures de classes et d'écoles ?

Ce qui est certain c'est que les dotations départementales ne permettront pas de répondre :

- ✓ Aux personnels qui souhaitent demander des temps partiels.
- ✓ Aux besoins massifs de brigades et de ZIL pour assurer un véritable remplacement, efficient et rapide sur le territoire et par des personnels titulaires.

L'exercice des représentants des personnels élus au sein de ce CTA est entravé à partir du moment où l'administration ne communique pas aux organisations syndicales les informations capitales. Aussi, le SNALC vous demande-t-il que lui soit précisés :

- Le nombre de classes qui dépassent le plafond de 24 élèves entre les grandes sections et les CE1 par département.
- Le nombre d'écoles qui doivent encore bénéficier de plus de décharges de direction.
- Le nombre d'Ulis qui vont être créées.
- Le nombre de remplaçants titulaires (brigades et ZIL) qui vont être recrutés.

La qualité du dialogue social tant vanté mais trop souvent attendu ces dernières années se nourrira de la précision des informations que nous aurons dans nos instances.

Les collègues qui nous ont élus attendent de nous un travail de terrain le plus fin possible.

Ce manque de visibilité et de transparence ne peut que pousser le SNALC à se positionner contre.

Le **SNALC** exige que l'administration s'engage ici solennellement à ne fermer aucune classe ni école sur notre territoire.

La pandémie a été suffisamment dévastatrice pour ne pas en rajouter.

De plus en plus de parents choisissent de faire l'école à la maison ou d'envoyer leurs enfants dans le privé.

Le **SNALC** attend de l'administration qu'elle redonne à tous pleinement confiance en une école publique de qualité et de proximité.

- En ce qui concerne le programme 141 (dotations-collèges-lycées-lycées professionnels) le **SNALC** déplore une fois encore l'état de la situation :
  - ✓ Les 115 ETP ne représentent que 21 postes et le reste des HSA.
  - ✓ Une fois de plus la présentation en trompe l'œil ne peut susciter que la colère quand on sait que cela va avoir des répercussions sur les conditions de travail des enseignants et surtout que cela va engendrer une surcharge au sein des classes avec suppression de nombreuses options et de nombreux postes.

De nombreux établissements ont eu du mal à absorber les HSA et si les 10 priorités que vous nous présentez sont louables il en reste d'autres qui devraient, à notre avis, être prioritaires, à savoir :

- ✓ Baisser sérieusement le nombre d'élèves par classe.
- ✓ Créer un maximum d'options sur le territoire afin d'éviter cette concurrence déloyale avec le privé.
- ✓ Recruter massivement des TZR sur tout le territoire.
- ✓ Mettre plus d'EDS partout et ne pas se limiter aux 7 EDS du socle pour éviter que des élèves ne passent leur temps dans les transports.

Si la création d'ULIS va dans le bon sens, elle ne doit pas se faire au détriment de postes en collèges et en SEGPA.

On ne déshabille pas Pierre pour habiller Paul tout en faisant de la communication sur l'inclusion.

Ce n'est pas sérieux, l'inclusion ne doit pas être un prétexte à la suppression de postes mais bien un enjeu véritable avec de réels moyens dédiés.

Dans les lycées généraux et professionnels la création des 16 emplois au titre de l'offre de formation ne pourra résoudre l'équation de la hausse des effectifs prévus.

Enfin, nous tenons à vous rappeler quelques chiffres pour mettre ceux de ce CTA en perspective : Ce sont successivement 212 millions, 33 millions et 393 millions d'économies que le ministère a publiés au Journal officiel ces derniers mois à savoir :

- ✓ Le 22 janvier (J.O. n°0021 du 24 janvier 2021) le ministère signait l'arrêté officialisant le « report de crédits » d'un total de 212 501 312,60 € ; cet engagement de dépenses, annulé pour 2020 et ouvert pour 2021, provient intégralement du budget « soutien de la politique de l'éducation nationale ».
- ✓ Le 26 janvier (J.O. n°0038 du 13 février 2021), le ministère signait l'arrêté officialisant le « report de crédits » d'un total de 33 642 385 € ; cet engagement de dépenses, annulé pour 2020 et ouvert pour 2021, provient notamment pour 9 620 708 € de « l'enseignement scolaire public du second degré », et pour 21 010 141 € du « soutien de la politique de l'éducation nationale ».
- ✓ Le 12 février (J.O. n°0041 du 17 février 2021), un nouvel arrêté du ministère officialisait un « report de crédits » d'un montant total de 393 872 866 €. Ici, il faut distinguer ce qui a été économisé sur le budget 2020 de l'Education nationale, soit 6 438 234 €, et ce qui relève du budget sport, jeunesse et vie associative, tombés dans l'escarcelle du ministère de l'éducation nationale à la faveur du dernier remaniement, soit 387 434 632 € (essentiellement des engagements concernant les jeux olympiques et paralympiques 2024).
- ✓ Au total, le ministère se retrouve donc avec 640 millions d'euros disponibles pour 2022 et 252 581 931,60 € pour l'école.
- ✓ Cet argent économisé représente 4200 postes qui n'ont pas été réinjectés alors qu'on sort de deux années de sacrifice, d'une jeunesse qui a un manque criant d'accompagnement, d'encadrement, d'enseignements et d'instruction.

Le **SNALC** appelle un vote unanimement contre les dotations annoncées et demande que soit convoqué un CTA de repli. Il prévient que s'il n'y a pas une rallonge significative d'ici 8 jours il ne participera pas à ce qui relève d'une mascarade (tout le monde sait que le vote en seconde instance n'a aucune valeur).

Le **SNALC** continuera d'œuvrer dans l'intérêt d'un service public de qualité et de proximité. Les enfants qui nous sont confiés représentent l'avenir de notre pays, nous ne devons pas sacrifier la qualité de l'enseignement et de l'instruction sur l'autel de quelques économies.

Enfin, sur le plan de la santé des personnels et des élèves, le **SNALC** réclame de renforcer les lieux d'écoute mais aussi et surtout un suivi médical et social plus adapté à la gravité de la situation actuelle sur le terrain.

Le **SNALC** ne peut, ici, que s'émouvoir d'un taux de suicide chez les jeunes qui va grandissant, notamment depuis le début de cette pandémie.

Nous vous remercions de votre écoute.